

MON IMPLICATION POUR FAIRE UNE **DIFFÉRENCE**

2020

Guide de l'implication parentale
dans le milieu scolaire



RCPAQ
REGROUPEMENT DES
COMITÉS DE PARENTS AUTONOMES
DU QUÉBEC

RCPAQ

Un regroupement pour porter
la voix des parents au niveau national

Au début du mois de mars 2020, les comités de parents de Laval et de la CSDM ont choisi de reprendre leur droit de parole : ils ont donc quitté la fédération qui les représentait. Agissant dans l'urgence de la pandémie, ils se sont regroupés afin de faire valoir leurs besoins et d'être entendus auprès des décideurs. Le tout a été officialisé pendant l'été 2020 et une nouvelle association de comités de parents est maintenant légalement constituée sous le nom de « Regroupement des comités de parents autonomes du Québec », le RCPAQ.

Le RCPAQ, c'est plus de 1000 parents bénévoles, engagés dans le système scolaire, qui représentent les familles de 160 000 élèves des centres de services scolaires de Laval et Montréal, soit près de 20% de tous les élèves francophones du Québec.

Bien que le RCPAQ ne soit âgé que de quelques mois seulement, nous avons réussi à nous constituer une pertinence et une crédibilité en tant que partenaire du ministère de l'Éducation et auprès de différentes associations, regroupement, formations politiques, médias et acteurs du milieu de l'Éducation.

Nous l'avons fait dans le respect de tous, dans un esprit collaboratif et constructif et surtout, toujours dans l'intérêt supérieur de tous nos enfants. D'ailleurs, plusieurs de nos commentaires ont trouvé oreilles attentives auprès de partenaires et lors de travaux de divers comités de travail du ministère.



rcpaq.org



BONNE RENTRÉE !

Un message des présidents des comités de parents du RCPAQ

Nos enfants s'apprêtent à vivre une rentrée particulière. Étant absents depuis la mi-mars, leur rentrée sera marquée par de nouveaux défis comme l'application de mesures sanitaires et le retour formel des apprentissages, qui s'ajouteront aux contraintes et défis déjà connus de nos écoles.

Et comme parents, cette année débute dans la nouveauté et les nouveaux départs également!

D'abord, il est essentiel de ne pas perdre de vue que nous sommes dans un contexte sanitaire inédit et que nous devons tous faire preuve de flexibilité, de patience et de compréhension pour l'année scolaire à venir. Exerçons notre bienveillance à l'égard de tout le personnel scolaire: il sera essentiel qu'il soit bien soutenu tant par le CSS, que par nous, les parents.

De plus, les parents engagés des CSS de Laval et de Montréal débudent cette année en ayant à leur service une nouvelle association: le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, ou RCPAQ!

Les défis de la prochaine année seront immenses, car fonder une nouvelle association dans le contexte actuel est légèrement téméraire, mais combien stimulant! Le plan de match sera donc d'être vigilants et proactifs au regard des mesures sanitaires et des services pédagogiques dont bénéficieront nos enfants. Être en soutien aux parents engagés, notamment par de la formation et de l'information. Représenter les parents auprès du cabinet et du ministère, ainsi que dans les médias et préparer la planification stratégique du RCPAQ tout en assurant sa viabilité.

En terminant, soyons présents auprès de nos enfants, soyons indulgents envers le personnel et assurons-nous que les intérêts des parents puissent maintenant, comme jamais, être entendus et reconnus par les décideurs, partenaires et collaborateurs essentiels à notre éducation publique, pour le bien-être et la réussite de tous nos enfants!



Marc Etienne Deslaurier
Président du Comité de parents du CSSDM



Sylvain Martel
Président du Comité de parents de Laval



IMPLICATION PARENTALE

Vouloir s'impliquer comme parent dans le milieu de l'Éducation peut vous paraître intimidant, notamment face à des instances dont vous ignorez la fonction et des acronymes dont vous ignorez la signification.

Votre comité de parents, en collaboration avec le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, vous a donc préparé ce résumé d'information sur les différentes opportunités de s'impliquer au sein des instances scolaires.

Vous y trouverez de courts descriptifs du Conseil d'établissement [CÉ], du Comité de parents [CP], de l'Organisme de participation des parents [OPP] et du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [CCSEHDAA]. Vous trouverez aussi des informations sur le Conseil d'administration [CA] de votre Centre de service scolaire [CSS] où siègent également des parents.

Finalement, nous vous listerons des liens vers les sources d'information qui pourront répondre à vos interrogations.

L'Éducation est un milieu enrichissant à découvrir, non seulement pour votre enfant, mais pour vous tout autant. Nous espérons que nous saurons vous éclairer sur la place que les parents occupent au sein de votre école et du Centre de services scolaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le RCPAQ ou le secrétariat de votre comité de parents ou consulter leurs sites web respectifs.



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS

Une obligation dans chacune des écoles

L'assemblée annuelle des parents est la porte d'entrée de l'engagement parental à l'école. Elle s'adresse à tous les parents des élèves fréquentant l'école et chacun doit recevoir une convocation écrite du président du Conseil d'établissement, au moins quatre jours avant la tenue de l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée annuelle contient :

- Communications et échanges avec les parents sur tout sujet pertinents;
- Élection des parents membres
- Formation de l'organisme de participation des parents (OPP);
- Élection du parent représentant de votre école au Comité de parents (CP)

S'y présenter est important pour connaître votre milieu scolaire, élire vos représentants qui seront membres du conseil d'établissement de votre école et, parmi eux, votre représentant au Comité de parents et permettre à un parent d'accéder au Conseil d'administration du CSS.

Même s'il s'agit de votre première année à l'école, il ne faut surtout pas hésiter à se porter candidat à l'un ou l'autre des postes qui seront soumis à une élection lors de l'assemblée annuelle. Cette occasion ne revient seulement qu'à chaque début d'année scolaire.

**LES PARENTS ONT LEUR PLACE DANS LE
SYSTÈME D'ÉDUCATION ET TOUT COMMENCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE VOTRE ÉCOLE.**

CETTE ANNÉE

QUAND

Elle aura lieu au plus tard le 18 septembre.

COMMENT

Le président du CÉ convoque cette rencontre, et à ce titre doit décider avec le concours de la direction comment se déroulera cette assemblée.

Cette année le ministère indique que bien que ce soit recommandé, il n'y a pas d'obligation de tenir les assemblées générales annuelles à distance. Les écoles devront toutefois s'assurer de respecter les règles sanitaires en vigueur.

**La version à jour de ces directives est
disponible sur le site de Québec.ca**



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au sein de votre école

Le conseil d'établissement (CÉ) est un lieu d'information, d'échanges, de décisions et de concertation entre les parents, la direction de l'école et les membres du personnel (et les élèves pour les écoles qui offrent l'enseignement de 4e et de 5e secondaire). Le CÉ a un rôle décisionnel sur plusieurs questions dont, entre autres :

- Les valeurs et le code de vie de l'école;
- Adopter les règles de vie du service de garde, le cas échéant
- Le budget de l'école;
- Les modalités de différents frais et services (service de garde et dîneurs, parascolaire, etc.);
- L'approbation du Projet éducatif, du temps alloué à chaque matière et des activités éducatives.

Les membres du CÉ doivent obligatoirement suivre une formation offerte par le ministère de l'Éducation et leur mandat est d'une durée de deux ans. Habituellement, chaque année, la moitié des sièges réservés aux parents sont pourvus par une élection.

Le conseil d'établissement peut décider, s'il le juge utile, de former un comité de parents utilisateurs du service de garde de l'école qui pourra lui transmettre des recommandations.



ORGANISME DE **PARTICIPATION DES PARENTS**

Au sein de votre école

L'organisme de participation des parents (OPP) est au cœur des valeurs de votre école. L'OPP vise à promouvoir la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif ainsi que le soutien qu'ils doivent accorder à la réussite scolaire de leur enfant. L'OPP peut donner des avis aux parents membres d'un conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents.

L'existence d'un OPP au sein de votre école est décidée lors de l'assemblée générale des parents qui décide aussi de sa composition et de ses règles de fonctionnement. Il peut y avoir autant d'OPP qu'il y a de bâtiments qui composent l'école.

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX **ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Au sein de votre centre de services scolaire

La mission du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est définie par la Loi sur l'instruction publique (LIP), il s'agit entre autres de donner son avis au centre de services scolaire sur :

- La politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA.
- L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.
- L'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

L'implication parentale au sein du CCSEHDAA ne passe pas par l'assemblée annuelle des parents de votre école. Les parents dont l'enfant a un plan d'intervention peuvent s'impliquer lors de l'assemblée générale annuelle du CCSEHDAA et ils recevront une convocation à cet effet en début d'année scolaire.



COMITÉ DE PARENTS

Au sein de votre centre de services scolaire

Selon la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents (CP) a pour fonctions de :

- Valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;
- Proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative;
- Proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;
- Promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;
- Transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- Donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

Le comité de parents doit être consulté sur plusieurs sujets dont les suivants : le calendrier scolaire, la répartition des services éducatifs, les critères d'inscription des élèves et le plan d'engagement vers la réussite éducative du centre de services scolaire.

Le comité de parents peut aussi informer et soutenir les parents dans leurs démarches d'implication dans le réseau de l'éducation et mettre à leur disposition des ressources les appuyant dans leurs rôles et représenter et exprimer leurs besoins et points de vue auprès des instances gouvernementales et scolaires, régionales et nationales.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de votre centre de services scolaire

Chaque centre de services scolaire (CSS) est maintenant géré par un conseil d'administration (CA). Le CA est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

Les membres du conseil d'administration sont désignés ou élus, et proviennent de trois groupes distincts: les parents d'élèves, les membres de la communauté et les membres du personnel scolaire.

Les parents d'élèves qui désirent présenter leur candidature pour un siège sur le CA de leur centre de services scolaire doivent être membres du Comité de parents. Ils doivent donc d'abord être élus comme représentant de leur école au sein du Comité de parents.



IL EST IMPORTANT QUE LES PARENTS **PRENNENT LEUR PLACE DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION**

La réussite scolaire n'est pas la seule responsabilité des enseignants. L'équipe-école, la communauté et les parents sont aussi appelés à travailler ensemble pour favoriser le plus possible la réussite des élèves.

Nous souhaitons vous voir participer en grand nombre.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Regroupement des comités de parents autonomes du Québec
rcpaq.org

Si vous avez besoin de support ou d'information, n'hésitez pas à utiliser le service conseil du RCPAQ : **serviceconseil@rcpaq.org**



@RCPAQorg



450 662-7000, poste 1240
comite-de-parents@cslaval.qc.ca
comitedeparentslaval.com
facebook.com/groups/cplaval



514 596-6121
comite.parents@csgdm.qc.ca
cpcsgdm.ca
facebook.com/cp.csgdm



RCPAQ
REGROUPEMENT DES
COMITÉS DE PARENTS AUTONOMES
DU QUÉBEC

